

HAUTE-  
GARONNE

**Date de convocation :**  
**25 octobre 2021**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 11-2b  
**Rénovation Thermique et  
Energétique de l'école  
maternelle et élémentaire**  
Acceptation de sous-traitance  
C. B. F.

L'an deux mille vingt et un et le 4 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mme GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (proc), Mmes COURTOUX, AGUILA**

**Absents excusés : M. EVIN (Proc. : M. DESHONS)**

**Mme SANDY (Proc. : Mme AIMONE-CAT)**

**Absente : Mme DALLA-ZANNA**

**Mme COURTOUX** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SYLVEA 82000 MONTAUBAN, souhaite sous-traiter la prestation « **Pose complexe ETERNIT** », qui lui a été attribuée lors du marché de Rénovation Thermique et Energétique de l'école maternelle et élémentaire.

L'entreprise SYLVEA souhaite que la société COUVERTURE BARDAGE FACADE (CBF) – 12 rue Puymorens – 31170 - TOURNEFEUILLE, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation « **Pose complexe ETERNIT** » « pour un montant de 38 950 Euros HT (Trente Huit Mille Neuf Cent Cinquante Euros hors taxes).

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de l'entreprise concernée ainsi que la déclaration de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise SYLVEA.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise **syelvea** dans le cadre du marché de travaux de Rénovation Thermique et Energétique de l'école maternelle et élémentaire, en faveur de **l'Entreprise C. B. F.**, pour les travaux relatifs à la prestation « **Pose complexe ETERNIT** » pour un montant de **TRENTE HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (38 950 € HT) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **09/11/2021**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **12 novembre 2021**

Le Maire,  
Christian SANS

